

---

Adresse des administrateurs du district de Villefranche (Rhône), relative à la découverte d'une correspondance contre-révolutionnaire chez un citoyen suspect, lors de la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du district de Villefranche (Rhône), relative à la découverte d'une correspondance contre-révolutionnaire chez un citoyen suspect, lors de la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 534;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37846\\_t1\\_0534\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37846_t1_0534_0000_1);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

*Suit un extrait des administrateurs du district de Villefranche, d'après le Bulletin de la Convention (1).*

Les administrateurs du district de Villefranche, département du Rhône, écrivent, en date du 6 nivôse, qu'un ci-devant, appelé Vauxgrenaud, habitant d'une commune voisine, ayant été dénoncé pour avoir caché ses terriers, la fouille en a été faite; l'on a de plus découvert une correspondance contre-révolutionnaire qui tout bonnement le conduira sous la sainte guillotine, pour y éternuer au sac.

Dans une de ses maisons de campagne, l'on a fait aussi une fouille : on a trouvé 301 louis et 114 mares d'argenterie en vaisselle plate. On fouille de nouveau.

Le citoyen Boulot fils, dénonciateur et dirigeant les recherches dans les maisons du scélérat Vauxgrenaud, a fait la déclaration formelle qu'il cède, en faveur des indigents de cette commune, le vingtième qui lui revient, aux termes des décrets.

L'on a commencé la vente des biens des émigrés : divers objets situés dans la commune d'Amplepuis, estimés 22,000 livres, ont été vendus 49,200 livres.

Mention honorable.

**La commune d'Alixan, département de la Drôme, applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste.**

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

*Suit l'adresse de la commune d'Alixan (3).*

« Citoyens représentants,

« La commune d'Alixan, district de Valence, département de la Drôme, est à l'ordre du jour depuis que vous avez décrété la République, qu'elle avait dans son cœur depuis longtemps. Nous jurons guerre à tous les ennemis de la République jusqu'à leur entière destruction, fidélité, confiance et remerciements à la Convention, la République une et indivisible ou la mort; nous invitons nos intrépides montagnards à tenir le gouvernail jusqu'à ce que le vaisseau de l'État jouisse du calme et de la paix.

« Au nom du conseil général, des membres de l'assemblée populaire et de tous les citoyens de la commune d'Alixan,

« BLANCHARD, maire; RICHARD, officier municipal; CHARBONNEL-DUVERNEY, notable; COULAUD, officier municipal; BLANCHARD, président de la Société populaire; VALLETTE, secrétaire. »

**Les administrateurs du département de la Haute-Marne écrivent qu'ils ont proclamé, au bruit du canon, la nouvelle de la prise de Toulon.**

**Elle a été reçue avec enthousiasme par le peuple au milieu des embrassements fraternels.**

Insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre des administrateurs du département de la Haute-Marne (2).*

« Chaumont, le 8 nivôse, 2<sup>e</sup> année de la République française une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Nous avons reçu avec la plus vive allégresse votre décret du 4 de ce mois relatif à la prise de Toulon, qui nous a été apporté par un courrier extraordinaire.

« A l'instant, nous l'avons transmis au district de Chaumont et la municipalité, accompagnée de tous les corps, en a fait la proclamation au peuple qui l'a entendue avec transports et un enthousiasme ravissants. Au milieu des embrassements fraternels, les cris mille et mille fois répétés de : *Vive la République! Vive la Montagne!* laissaient à peine entendre le bruit des canons. La célérité que nous avons mise à le faire réimprimer et à l'expédier aux districts nous assure que toutes les communes de notre département l'auront reçu à temps pour célébrer, le décadi prochain, par une fête vraiment nationale cette mémorable victoire.

« Nos intrépides frères d'armes ont franchi les murs de Toulon et les vils esclaves qui l'avaient si lâchement acheté à des traîtres n'ont pu résister à des hommes libres.

« Cette importante conquête, en prouvant que rien n'est impossible à des Français, assure la tranquillité des départements méridionaux et nous facilite les moyens d'écraser plus promptement les fanatiques espagnols. Vous avez dit : « Que Toulon fût pris » et Toulon l'a été; vous allez dire : « Que les ennemis de l'intérieur soient exterminés » et les restes de la Vendée n'existeront plus.

« Quel succès l'infâme Pitt aura-t-il à présenter à sa nation qu'il a trompée et avilie? Sans doute, elle lui fera payer de sa tête les crimes dont il l'a forcée à se souiller. Dans peu, les tyrans coalisés contre nous viendront s'humilier devant le peuple français.

« Du haut de la Montagne, citoyens représentants, achevez d'établir la République sur les bases inébranlables que vous avez déjà posées; vous forcerez les despotes à rentrer dans le néant, vous nous ferez jouir des douceurs d'une glorieuse paix et vous aurez donné un grand exemple à l'univers.

« Les administrateurs du département de la Haute-Marne,

« C.-M. THIBAUT; F. USUNIER;  
E.-B. LEPIOT. »

**Les administrateurs du district de Meyzen (Meyrueis), département de la Lozère, écrivent que trois pièces de terre provenant d'émigrés,**

(1) *Second supplément au Bulletin de la Convention du 13 nivôse an II (jeudi 2 janvier 1794).*

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 202.

(3) *Archives nationales*, carton C 289, dossier 890, pièce 13.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 202.  
(2) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 881, pièce 33.